

commune de

Billé



Bulletin municipal
Août 2023

Sommaire

Le Mot du Maire	2
Campagne de recensement	2

Vie Municipale

Les décisions du conseil municipal	3 - 10
------------------------------------	--------

Vie Associative

Médiathèque - Planning salle des sports	11
THEA Billé	11
Centre de Loisirs	12
APEL	13
Badminton	14
Comité des fêtes	15
Club de l'amitié - UNC	16-17

Infos Diverses

Communiqué	18
Anniversaire M ^{me} MARTIN	18
Coupon sport 35	19
Permanence campagne - Clic	19
La mer commence ici	20
Entretien des pieds de murs	20
SMICTOM	21
L'AFAP	22
Rubrique Historique	23
Classe 3	24

CAMPAGNE DE RECENSEMENT

Campagne de recensement
de la population 2024
qui se déroulera :
18 janvier au 17 février 2024.

Le Mot du Maire



Chères Billéennes et chers Billéens,

Nous voici déjà à mi-mandat, ce sont trois années écoulées avec des projets, des réalisations et des soutiens aux diverses associations et syndicats intercommunaux (SIVOM et SIRS).

Souvent, nous souhaiterions que nos projets aboutissent plus rapidement, mais les démarches complexes et les contraintes administratives avec des réglementations de plus en plus drastiques ralentissent le processus de mise en œuvre de nos objectifs. C'est le cas de la révision de notre PLU qui après quatre années d'études sera enfin soumis à enquête publique au début de l'automne pour être finalisé et applicable fin d'année 2023. Un projet d'aménagement de lotissement pourrait donc être engagé début 2024.

Un autre chantier, plus modeste, mais néanmoins très attendu, sera réalisé dans les prochains mois. Il s'agit de travaux permettant de réduire la vitesse à l'entrée du bourg route de St-Georges et de sécuriser l'accès au cimetière pour les piétons par une rampe d'accès aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Dans le cadre du SIVOM (pôle santé) où l'analyse des offres des différents devis pour un agrandissement des cabinets des kinésithérapeutes nous a conduits à choisir les entreprises, nous espérons que les travaux démarreront en septembre.

Afin de financer cette extension, les communes de Billé, Combourtille et Parcé ont augmenté de manière très substantielle leur participation financière au SIVOM.

Ce bulletin fait état des subventions apportées au SIVOM, mais également au SIRS (cantine et transport scolaire), aux différentes associations, aux écoles du RPI et autres.

Je vous invite donc à regarder tous ces éléments budgétaires notamment nos comptes administratifs 2022 qui relatent toutes nos dépenses et recettes réelles en fonctionnement et en investissement.

Avec un budget modeste, nous souhaitons poursuivre nos investissements et nos actions auprès de nos habitants en maintenant les mêmes taux d'imposition des taxes foncières que les années précédentes. Par contre les bases d'impositions décidées par l'Etat augmentent d'environ 7 % ce qui engendrera une légère hausse de vos impôts fonciers, en parallèle, la taxe d'habitation a été supprimée.

En parcourant ce bulletin, vous pourrez également constater une diminution de nos consommations d'énergie de l'éclairage public et dans nos bâtiments communaux, aussi nous allons poursuivre la modernisation de l'éclairage dans notre salle polyvalente. Nos efforts engagés depuis quelques années commencent à porter leurs fruits mais cela ne se concrétise pas par une baisse de la dépense du fait de l'augmentation des tarifs des différentes sources d'énergie.

À vous tous, je vous souhaite de passer un bel été et profiter de ces moments de vacances pour vous ressourcer.

D. BALLUAIS – Maire de Billé

Les décisions du Conseil Municipal

26 janvier / 9 mars / 6 avril / 8 juin / 6 juillet

URBANISME / AMÉNAGEMENT / TRAVAUX

◆ URBANISME

• DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU).

Le DPU est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains sur des zones définies du Plan Local d'Urbanisme. Ce périmètre se limite aux zones UE et UA (bourg élargi).

Le conseil municipal renonce à faire valoir son droit de préemption relatif aux cessions ci-dessous :

- 1, rue de Fougères
- 46, rue de Fougères
- 15, rue de Fougères
- 3, rue de Bellevue
- 6, rue de Montaubert
- 2, rue des Genêts
- 13, rue du Clos Bocager
- 3, rue de Montaubert

• RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Monsieur le Maire rappelle les principales justifications qui ont motivé la révision du plan local d'urbanisme à savoir :

- Inscrire les objectifs de développement durable et la modération de la consommation de l'espace et l'intégration des toutes les évolutions législatives liées à la loi ENE et la loi ALUR.
- Prendre en compte les orientations générales définies par les documents supra-communaux notamment le Schéma de COhérence Territoriale du Pays de Fougères.
- Faire face aux nouveaux enjeux de l'agglomération en matière d'environnement, d'habitat, de transports et de déplacements, notamment du fait de la mise en œuvre du PLH de Fougères Agglomération, et du projet de contournement Sud de Fougères, susceptible de faire évoluer les dynamiques du Sud du Pays de Fougères.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment par la valorisation de la trame verte et bleue et par la préservation des zones humides.
- Travailler sur la réorganisation des secteurs d'accueil de population de Billé, en tenant compte notamment des possibilités de reconquête de terrains compris en zone agglomérée et des sites et sièges d'exploitations agricoles bordant l'agglomération.

Suite aux différentes avancées du projet et au retour des avis de l'État et des Personnes Publiques Associées, une enquête publique sera mise en place à l'automne avec pour objectif une approbation finale du PLU pour la fin de l'année.



MAIRIE

• RÉSEAU DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE.

Le réseau des secrétaires de Mairie, travaillant sur le territoire de Fougères Agglomération, a vu le jour le 16 septembre 2021 sous l'initiative de Marilyne TALIGOT, secrétaire de Mairie de la Selle-En-Luitré.

Ce réseau, auquel participent les secrétaires de la commune de Billé, a pour objectif d'intégrer tous les agents administratifs des mairies dans un réseau d'échanges et d'entraide, afin d'éviter l'isolement professionnel.

Les réunions se déroulent dans les différentes communes/collectivités du territoire 3 à 4 fois par an.

• CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : HABILITATION AU CDG35 À NÉGOCIER LE NOUVEAU CONTRAT.

Monsieur le Maire a rappelé les caractéristiques du contrat d'assurance "risques statutaires" liés à la couverture de l'indisponibilité physique des agents titulaires. La mairie de Billé faisant partie des collectivités de moins de 20 agents, la gestion du contrat d'assurance peut être confiée au CDG35.

Le conseil municipal confie au CDG35 la négociation des nouveaux termes du prochain contrat d'assurance "risques statutaires" qui sera applicable au 1^{er} janvier 2024.

• MISE À JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Suite aux différents départs volontaires au sein du conseil municipal, la nouvelle composition du tableau du conseil se présente comme suit:

- Le Maire
- 3 adjoints au maire
- 11 conseillers municipaux

• CONVENTION DE MUTUALISATION D'ACHAT ET D'ENTRETIEN DE MATÉRIEL.

Dans le cadre d'une mutualisation pour l'acquisition d'un broyeur de branches, une convention tripartite a été mise en place entre les communes de Billé, Combourtillé et Javené. Cette convention précise les modalités de financement, d'utilisation et d'entretien de ce matériel.

Le conseil municipal valide la répartition financière de l'acquisition du matériel de la manière suivante et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation:

Billé	6 748,20 €
Combourtillé	4 217,63 €
Javené	5 904,67 €
Prix HT	16 870,50 €



- **INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS.**

Dans l'objectif de maintenir et de développer des services aux habitants, le conseil municipal a répondu favorablement à la demande de l'entreprise SAS API TECH qui propose d'installer un distributeur de pizzas fraîches sur la commune début 2024.

L'assemblée délibérante a validé la proposition de l'entreprise et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'occupation du domaine public, moyennant une participation financière.



- **CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE ZM N°24.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder la parcelle ZM N°24, d'une surface de 81 m², située Impasse Bellevue à Mme MAUDUIT née COCHET, pour 81 €.

- **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE BILLÉ À LA VILLE DE FOGÈRES.**

Après avoir informé l'assemblée délibérante qu'un élève résidant à Fougères fréquente l'école privée de la commune de Billé en classe de maternelle, l'assemblée délibérante à l'unanimité fixe, après calcul, le montant des frais de participation aux charges de l'école privée de la commune de Billé à 869,74 €.

La commune de Billé demande à la ville de Fougères de régler ces frais de fonctionnement qui seront reversés à l'ADOGEC du RPI.

- **PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BILLÉ AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE FOGÈRES.**

Le conseil municipal valide la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les autres communes :

Écoles de Fougères	Écoles privées
1 enfant en maternelle x 869,74 €	869,74 €
4 enfants en élémentaire x 401 €	1 604,00 €
Total	2 473,74 €

Écoles de Fougères	Écoles publique
2 enfant en maternelle x 869,74 €	1739,48 €
1 enfants en élémentaire x 401,66 €	401,66 €
Total	2 141,14 €

École Saint-Joseph à Le Loroux	École privée
1 enfant en maternelle x 1 402 €	1 402 €
Total	1 402 €

- **ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2023**

Le dispositif argent de poche a été reconduit cette année. Clément, Gabin, Maxence, Roxanne et Killian ont participé à cette opération encadrée par Fabrice, Pascal C. agents techniques et Mallaury, directrice du centre de loisirs.



TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Entreprises	Prestations 2023	Coût
JARDIN Patrick	Fauchage des accotements sur 114 kms de voies.	1 582 € HT
	Débroussaillage des talus sur 57 kms de voies + entrée de bourg et bassin tampon.	57 kms x 104 € HT = 5 928 € HT
	Travaux d'élagage par lamier	Forfait de 110 € HT / H
THEAUD	Balayage, nettoyage des caniveaux et places publiques de commune de Billé	Tarif annuel : 1 182 € HT 4 passages
DAUGUET	Programme voirie et point à temps	33963,02 € HT

• PROGRAMME VOIRIE :

- Route de la Cosvinière
- La route des Fosses
- La route de L'Épinay
- Chemin de Maintiboëuf
- Les sentiers de la rue des Chênes

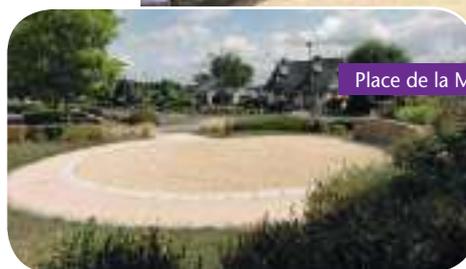
L'assemblée délibérante a retenu l'offre de l'entreprise Dauguet sise 4, rue des Rochelettes 35133 Lécousse pour l'exécution de la prestation programmation voirie - Exercice 2023.

• AUTRES TRAVAUX 2023 :

- Aménagement de la place de la mairie
- Pose des stores au niveau du centre de loisirs
- Plantations à l'entrée du bourg
- Aménagement local palets (extérieur)
- Local Foot



Place de la Mairie



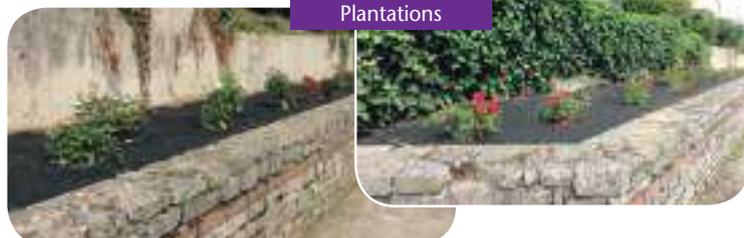
Centre de loisirs



Local palets



Plantations



Local foot



BUDGET

◆ Compte administratif 2022 du budget principal et du budget annexe

• BUDGET PRINCIPAL.

■ Section de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractères général	168 582,19 €
Charges du personnel	216 044,86 €
Atténuation des produits	1 384,00 €
Autres charges sociales	170 112,66 €
Charges financières	622,50 €
Dotations aux provisions	0,00 €
Opération d'ordre entre section	50 838,56 €
TOTAL dépenses	607 584,77 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat d'exercice (2022)	141 674,05 €
Excédent année N-1 (2021)	129 340,93 €
Résultat de clôture	271 014,98 €

RECETTES	
Atténuations des charges	32 836,23 €
Produits de services	6 265,63 €
Impôts et taxes	57 068,00 €
Fiscalité locale	343 568,00 €
Dotations et participations	261 789,42 €
Autres produits de gestion courante	18 162,46 €
Produits financiers	8,78 €
Produits exceptionnels	29 552,80 €
Reprise sur amortissement	7,50 €
TOTAL recettes	749 258,82 €

Excédent de fonctionnement : 271 014,98 €

Répartis comme ci-après :

Excédent de Fonctionnement Reporté : 131 014,98 €

Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 140 000,00 €

■ Section d'investissement

DÉPENSES	
Annulation titre exercice 2021	70 332,33 €
Emprunt remboursement capital Club House	28 571,44 €
Immobilisations incorporelles	10 962,00 €
Immobilisations corporelles	80 381,96 €
Immobilisations en cours	21 090,00 €
TOTAL dépenses	211 337,73 €

Excédent d'Investissement : 208 519,57 €

Excédent d'Investissement Reporté : 208 519,57 €

RECETTES	
Dotations fonds et réserves	150 365,32 €
Subventions d'investissement	76 505,07 €
Opérations d'ordre entre section	50 838,56 €
TOTAL recettes	277 708,95 €

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'exercice (2022)	66 371,22 €
Excédent reporté année N-1 (2021)	142 148,35 €
Résultat de clôture	208 519,57 €

• RÉCAPITULATIF ANNÉE 2022.

■ Participations aux écoles Année 2022

École RPI Billé Combourtillé Parcé	46 435,00 €
Écoles de Fougères	4063,92 €
Écoles de Javené	15120,12 €
Écoles de Romagné	293,60 €
TOTAL	65 912,64 €

■ Autres participations Année 2022

SIRS transport scolaire	4557,00 €
SIRS Restauration scolaire	15 343,50 €
SIVOM pôle santé	3645,52 €
Association ALSH	16 130,12 €
TOTAL	39 676,14 €

- **CAPACITÉ D'ÉPARGNE DE LA COMMUNE.**

Recettes réelles de fonctionnement	719 698,52 €
Dépenses réelles de fonctionnement dont 622,50 € de frais financiers	556 746,21 €
Épargne brute	162 952,31 €
Remboursement du capital de la dette	28 571,44 €
Épargne nette	134 380,87 €

- **CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA COMMUNE.**

Capital restant dû au 01/01/2023	57 142,80 €
<i>soit par habitant</i>	52,00 €
Capacité d'autofinancement	162 952,31 €
<i>soit par habitant</i>	150,00 €
Remboursement du capital 2023	28 571,44 €
<i>soit par habitant</i>	26,00 €

Ces chiffres sont des indicateurs sur la capacité de la commune pour d'éventuels engagements financiers.

- **BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE.**

Excédent de fonctionnement : 16 163,97 € répartis comme ci-après

Excédent de Fonctionnement Reporté : 6 163,97 €

Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 10 000 €

Excédent d'Investissement : 10 000 €

Excédent d'Investissement Reporté : 10 000 €

◆ BUDGET COMMUNAL 2023

- **BUDGET PRINCIPAL.**

Vote des subventions annuelles des associations année 2023

SECTEUR ANIMATION ET CULTURE	
<i>Amis de Jaunouse</i>	60,00 €
<i>Club de l'Amitié</i>	160,00 €
<i>Comité des Fêtes</i>	450,00 €
<i>Les amis de la MARPA</i>	170,00 €
<i>ADOGEC garderie</i>	2064,33 €
Sous-total	2904,33 €
SECTEUR SOCIAL ET DIVERS	
<i>ADMR Mélusine Fleurigné</i>	1084,00 €
<i>Amicale des chasseurs de Billé</i>	400,00 €
<i>Asso des Anciens Combattants (UNC)</i>	250,00 €
<i>Croix d'Or</i>	80,00 €
Sous-total	1814,00 €
SECTEUR SPORTIF	
<i>Badminton</i>	561,00 €
<i>Groupement Jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)</i>	2493,20 €
<i>Gym détente</i>	125,00 €
<i>Union Sportive Billé Javené (USBJ)</i>	1399,20 €
Sous-total	4578,40 €
TOTAL	9296,73 €

• SUBVENTION ALSH.

À compter de l'année 2023, la participation des communes (*Billé, Combourtillé et Parcé*) sera de 12 € par journée enfant et calculée sur les effectifs de l'année N-1. La participation de 12 € par journée enfant se décompose de la manière suivante :

- 7 € répartis au prorata de la population DGF.
- 5 € répartis selon les effectifs des enfants de chaque commune.

La subvention de l'année 2023 est calculée sur la base des effectifs de fréquentation de l'année 2022, à savoir 2 444 journées enfants.

Selon cette base de calcul, la subvention versée en 2023 par la commune de Billé à l'ALSH est de 13 902,05 €.

• AUTRES SUBVENTIONS ANNUELLES 2023.

Le conseil municipal valide les subventions suivantes :

- Repas club de l'amitié : 9,00 € par personne / par repas.
- Classes découvertes : 42,00 € par enfant domicilié à Billé et scolarisé en classe maternelle ou élémentaire (*subvention versée une seule fois pendant la scolarité de l'enfant*).
- Arbre de Noël : 9,00 € par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI Billé-Combourtillé-Parcé
- Subvention ADOGEC (*garderie*) : 2 064,33 €.

• PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2023.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des syndicats intercommunaux de Billé, Combourtillé et Parcé, les élus ont décidé d'attribuer les participations suivantes :

SIVOM Budget pôle Santé	: 15 942 €
SIRS Budget principal Transport scolaire	: 6 832 €
SIRS Budget annexe restauration scolaire	: 17 590 €

Soit une charge de 40 364 € sur le budget communal.

• VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES – ANNÉE 2023.

Sur décision du conseil municipal, les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2023 restent identiques à ceux de 2022 :

	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation sur résidence secondaire et logement vacant	16,40 %	3 977,00 €
Foncier bâti	36 30 %	221 249,00 €
Foncier non bâti	42,69 %	53 875,00 €

• VOTE DU BUDGET ANNEXE SUPÉRETTE 2023.

Le budget annexe (supérette) est voté en fonctionnement à hauteur de 14 973,97 € et en investissement à hauteur de 20 000 €.

• VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023.

Le budget communal est voté en fonctionnement à hauteur de 751 609,33 € et en investissement à hauteur de 446 664,62 €.

Section fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractères général	260 805,41 €
charges du personnel	241 400,00 €
Atténuation des produits	2500,00 €
Autres charges sociales	224 950,00 €
Charges financières	385,36 €
Dotations aux provisions	200,00 €
Opération d'ordre entre section	21 368,56 €
TOTAL	751 609,33 €

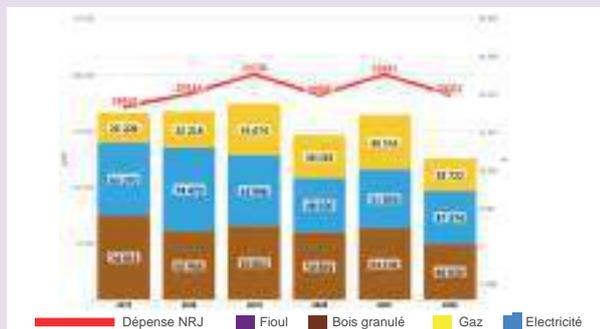
RECETTES	
Excédent année -1 (2022)	131 014,98 €
Atténuations des charges	1 000,00 €
Produits de services	3700,00 €
Impôts et taxes	54 000,00 €
Fiscalité locale	315000,00 €
Dotations et participations	236 274,35 €
Autres produits de gestion courante	10 010,00 €
Produits financiers	10,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Reprise sur amortissement	200,00 €
TOTAL	751 609, 33 €

Section investissement

DÉPENSES	
Emprunt remboursement capital Club House	28 571,44 €
Immobilisations incorporelles	70 000,00 €
Immobilisations corporelles	257 453,61 €
Immobilisations en cours	90 639,57 €
TOTAL	446 664,62 €

RECETTES	
Excédent reporté (2022)	208 519,57 €
Dotations fonds et réserves	169 654,19 €
Subventions d'investissement	47 122,30 €
Opérations d'ordre entre section	21 368,56 €
TOTAL	446 664,62 €

• BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE.



Les consommations d'énergie des bâtiments communaux baissent drastiquement en 2022. Ces consommations atteignent pour la commune 116 kWh/hab et les dépenses 18,48 €/hab.

• ÉCLAIRAGE PUBLIC.



L'énergie moyenne par commune de même STRATE.

La consommation d'électricité de l'éclairage public baisse en 2022 malgré cela le budget explose uniquement du fait de l'augmentation du prix de l'électricité.

• CHIFFRE CLÉS ÉNERGIE.

	En chiffre en 2022	Evolution 2017-2022	
Conso NRJ totale (en kWh)	141 911	-25 %	- 46 739
Dépenses NRJ totale (en €)	24 787 €	10 %	2 292 €
Conso des bâtiments	126 016	-24 %	- 40 515
Dépense des bâtiments (hors eau)	20 037 €	9 %	1 627 €
Conso de l'EP	15 895	-28%	- 6 224
Dépense de l'EP	4 750 €	16%	665 €
Conso d'eau en m3	331	-40%	- 224
Dépense d'eau	1 446 €	-39%	- 918 €

Médiathèque

Nouveauté :

DVD/Films adultes enfants et documentaires.

Il y en a pour tous les goûts !!

Prêt limité de **20 documents** par carte pour une durée de **3 semaines**.

Activités manuelles

Les activités manuelles reprendront à la rentrée prochaine à la médiathèque de Billé seulement **deux mercredi par mois** de 15h à 17h.

- 6 et 20 septembre
- 4 et 18 octobre
- 8 et 22 novembre
- 6 et 10 décembre

Ouvert à tout public, gratuit, entrée libre.

Contact : bibliobille@fougeres-agglo.bzhr ou venir sur place.

**Pour rappel,
la bibliothèque
de Billé est
ouverte :**

Mercredi
de 16h00 à 18h00,

Vendredi
de 16h00 à 17h30,

Samedi
de 10h30 à 12h00.

Planning Salle de sports 2023-2024

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	CLUB HOUSE
7:00							
8:00							
9:00							
10:00					Gym		
10,30			Foot		10h00 / 11h00	Foot	
11:00		Droit de Cité	10h00 / 12h00	Droit de Cité	début/fin de saison	10h00 / 12h00	
11:30		10h30 / 12h00		10h30 / 12h00			
12:00							
12:30							
13:00							
13,30							
14:00	Ecole			Ecole			Jeudi
14,30	13h30 / 16h30			13h30 / 16h30		Twirling	Droit de Cité
15:00						14h / 16h30	13h30 / 16h30
15,30							
16,00							
16,30							
17:00							
17,30						Aéromodélisme	
18:00						17h00 / 19h00	
18,30						oct .à avril	
19:00							
19,30			Gym				
20,00			19h30 / 20h30				
20,30	Badminton		début/fin de saison				
21,00	19h30 / 23h00						
21,30			Badminton				
22,00			20h30 / 23h30				
22,30							
23,00							

Pas de concours de palets, ni de vin d'honneur dans la salle de sport

THEA Billé

L'assemblée générale de THEA BILLE a eu lieu le 21 avril 2023.

L'association sera heureuse de vous présenter une nouvelle pièce en mars prochain.

Nouveau Bureau

Co-présidente : Angélique GIRAUD
Maud JUGUET
Secrétaire : Ghislaine TONNERRE
Secrétaire adjoint : Chantal PANNETIER
Trésorier : Jean BOUESSEL DU BOURG

Animations et sorties au Centre de Loisirs cet été.



Sortie Diverty Parc pour les - de 6 ans



Sortie Diverty Parc pour les - de 6 ans



Animation Koh-Lanta au centre



Sortie Cobac Parc pour les + de 6 ans



NOTRE ROLE

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui mettent à disposition de l'école leurs compétences, talents, enthousiasme, et disponibilité.

En accord avec le chef d'établissement, l'A.P.E.L est là pour :

- Aider les parents à renforcer leur rôle d'éducateur responsable en facilitant leur participation à la vie de l'établissement scolaire de leurs enfants,
- Renforcer les liens et favoriser les bonnes relations entre les familles et avec tous les membres de la communauté éducative,
- Représenter et informer tous les parents d'élèves de l'établissement,
- Apporter un soutien et des services aux familles.

L'investissement de chacun se fait à la hauteur de ses envies et disponibilités. Vous pourrez vous investir dans les projets de l'école de votre enfant, à nos côtés.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

apelrpi@gmail.com

DES EVENEMENTS TOUT AU LONG DE L'ANNEE

- Participations aux sorties scolaires et fournitures scolaires.
- Vente des madeleines, jus de pommes, Saucissons, Brioches...
- Spectacle de Printemps, Kermesse...

apel

Changement de bureau

LES SUPERS MEMBRES

- Présidente : Sandra DESBUISSON
- Vice-Présidente : Sarah VASSE
- Trésorière : Vanessa BELMELLAT
- Vice-Trésorière : Hélène MICHEL
- Secrétaire : Anne-Cécile GUINARD
- Membre: Angélique LEGRIS





À l'issue de notre Assemblée Générale du mardi 13 juin dernier, le bilan est positif pour le Badminton Javené-Billé.

Cette saison fut une saison "classique" pour le club et on doit vous avouer que ça fait un bien fou !!! Nos 3 équipes engagées en Interclubs Départementaux ont pu jouer la saison en intégralité et se maintiennent dans leurs divisions respectives pour la saison prochaine. Une partie de nos jeunes ont passés leurs plumes, certains d'entre eux ont même représentés le club lors de tournois départementaux. Enfin, nos licenciés et leur famille ont appréciés notre soirée Blackminton ainsi que la journée festive.



Photo du nouveau Bureau, composé de

Jean-Baptiste MALLE (Président), Joël DURDANT (Trésorier), Cathy VANNIER (Secrétaire). Et Véronique FRABOT, Aurélie LUCAS, Adeline NEZOU, Mickaël GAREAU, Antonin PICHARD et Léandre QUINTON, membres du Conseil d'Administration.

C'est dans cette continuité que nous sommes déjà penchés sur la saison prochaine, avec la planification de nos manifestations.

- Notre tournoi inter-régional adulte aura lieu les 20 et 21 janvier 2024.
- Nous avons également planifié un tournoi inter-régional jeune de doubles pour les catégories Minimes et Cadets le dimanche 19 novembre 2023.

Autres dates importantes :

- Soirée Blackminton le vendredi 1^{er} décembre 2023.
- Galette des Rois le samedi 27 janvier 2024.
- BJB Cup' (tournoi interne) le vendredi 15 mars 2024.
- Journée festive et familiale de fin de saison le samedi 1^{er} juin 2024.

Adultes loisirs comme compétiteurs, venez essayer ce sport dès la rentrée, sur nos différents créneaux disponibles :

- Les lundis à Billé de 20h30 à 22h30 (séances encadrées par un entraîneur, sans jeu libre).
- Les mardis à Javené de 18h30 à 20h30 (loisirs et compétiteurs)
- Les mercredis à Billé de 20h00 à 23h30 (créneau réservé aux soirées de championnat de nos équipes évoluant en Départemental).
- Les jeudis à Javené de 20h30 à 22h30 (loisirs et compétiteurs).

Pour nos jeunes, les séances animées par

un entraîneur, ont lieu les samedis matins et sont réparties de la manière suivante :

- De 09h00 à 10h15 : les 6-9 ans
- De 10h15 à 11h30 : les 10-13 ans
- De 11h30 à 12h45 : les 14-17 ans

Enfin, pour nos jeunes, nous allons essayer de remettre en place des rencontres sous forme de plateaux, avec des clubs voisins, 3 à 4 fois sur la saison.

Pour tous renseignements complémentaires :

Contact : badjavenebille@gmail.com
Site internet : <https://badjavenebille.wixsite.com/bjb35>
Cathy VANNIER : cathyvannier@orange.fr / 06.75.53.07.57

Comités des fêtes

VIDE GRENIER

Chers habitants de Billé, le vide-grenier fut une belle réussite, autant humaine que commerciale. J'espère que tous nos exposants sont heureux de leur journée. Nous remercions tous nos bénévoles, encore plus nombreux cette année, qui ont participé avec nous à cette journée avec sourire et bonne humeur, que ce soit le samedi pour la préparation ou le dimanche. Nous remercions aussi tous les habitants du centre bourg pour leur compréhension vis-à-vis des contraintes que nous leur avons donné ce jour-là !



L'année prochaine le vide-grenier aura lieu le 9 juin 2024, n'hésitez pas à noter dès maintenant cette date. En effet nous ouvrirons les réservations début avril et nous avons toujours à cœur de privilégier les habitants de la commune pour qu'ils soient les premiers à nous appeler au 07 69 89 39 98 pour pouvoir réserver.

La chasse aux œufs du 1^{er} avril pour les enfants du RPI sur le site de la Jaunouse fut aussi une belle journée : plus de 60 enfants ont répondu présent et nous avons tout mis en œuvre pour leur offrir une belle journée. Nous vous attendrons l'année prochaine pour revoir leur sourire !

Voilà notre petit bilan de ce début d'année avec plein d'autres idées qui devraient voir le jour l'année prochaine.

Si vous êtes intéressés nous accueillons toujours avec plaisir de nouveaux membres pour vous investir dans l'animation de la commune et surtout nous apporter vos idées et votre expérience.

M. Pierre BELLOIR et tous les membres du bureau
Président du comité des fêtes



CHASSE AUX ŒUFS



Club de l'amitié

Nous avons repris nos activités à notre rythme, et déjà le premier semestre s'est écoulé ! Mais le point fort du second semestre sera c'est évident la célébration du cinquantenaire de la création de notre association (à l'époque : "les aînés ruraux") créée par nos prédécesseurs en novembre 1973. Cet anniversaire sera fêté comme il se doit lors du repas d'automne, le jeudi 12 octobre ; penser à réserver cette date !

Claude

Activités 2^{ème} semestre

- Bal dimanche 27 août avec l'orchestre Stéphane MERCIER.
- Repas d'automne jeudi 12 octobre.
- Concours de belote lundi 16 octobre.
- Réunion mensuelle mardi 17 octobre.
- Pot au feu jeudi 7 décembre.
- (Pour mémoire réunion mensuelle à Combourtille : mardi 19 septembre et 21 novembre)



U.N.C. - Union Nationale des Combattants de Billé

Lundi 9 janvier 2023

M. François DELCOURT a présenté tous ses meilleurs vœux à tous ses adhérents et conjoints.

Le plaisir de se retrouver pour partager la galettes des rois et avec en plus des crêpes.

Février 2023

Samedi 4 février, l'assemblée générale de l'UNC a réuni les membres de son association à la salle des fêtes de la commune.

François DELCOURT, le président après avoir salué les nombreux présents a rappelé le rôle de l'UNC à savoir : rendre l'hommage qui est dû à celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions dans la gloire ou dans l'ombre. Venir s'incliner ne serait-ce qu'une fois par an devant le monument érigé en leur gloire qu'ils soient connus ou inconnus nous semble un minimum à leur égard.

Pour ces raisons, l'UNC accepte dans ses rangs toutes celles et ceux ayant porté ou non l'uniforme militaire qui partagent les mêmes valeurs.

Une minute de silence est observée en mémoire d'un ancien combattant de l'association : Joseph VACHER décédé le 7 janvier 2023.



Le Bureau

Président	: François DELCOURT
Vice-Présidente	: Marie Jo HAUDEBERT
Secrétaire	: Colette LEGRAND
Secrétaire adjoint	: Pierre ROYER
Trésorière	: Marie-Rose VANNIER
Trésorier adjoint	: Yannick JUGUET

Le bilan : moral et financier a été approuvé à l'unanimité.

Le tiers sortant : Léon QUINTON – Joseph BEAUCÉ a été réélu.

2 nouveaux membres sont entrés dans le bureau :

Yannick JUGUET : Soldat de France

Christian PARICHON : Opex militaire de carrière. CAPITAINE AU 11^{ème} RAMA de la LANDE d'OUÉE

Nous comptons à ce jour 86 adhérents : 14 AFN, 49 soldats de France, 2 OPEX 9 veuves, 12 membres associés.

Lundi 8 mai 2023

PORTE DRAPEAUX

14/18 – 39/45 : Joseph BEAUCÉ
Suppléant : Jean-Paul BOULANGER

A F N : Paul CHEMINANT
Suppléant : Guy BOURDON

Soldat de France : Maurice BOUVET
Suppléant : Léon QUINTON

Correspondant : Porte-drapeaux : Marcel VACHER
Suppléant : Pierre ROYER

Cotisation annuelle : 20 € adhérents – 10 € veuves



Les associations de Billé et Combourtillé ont commémoré conjointement la cérémonie du 8 mai marquant la fin de la guerre 1939/1945 au monument aux morts.

La remise de la médaille TRN : titre de reconnaissance de la nation a été remise à M. NOEL Clément Opex de Combourtillé par le capitaine Cédric D.

Au cours de cette cérémonie, lectures de messages, dépôt de fleurs, minute de recueillement, suivie par une nombreuse assistance.

Ensuite nous nous sommes rendus à la salle des fêtes pour la remise des médailles :

La médaille d'or du mérite UNC a été remise à Marcel VACHER pour tous ses services rendus. Le président de Combourtillé Dominique BILQUEZ a reçu la médaille d'argent du mérite UNC. François DELCOURT a reçu la médaille d'or et le diplôme de la meilleure progression départementale.

4 veuves ont reçu l'insigne de veuve d'Ancien Combattant :

M^{me} Reine DELATOUCHE ; M^{me} Berthe HELLEUX ; M^{me} Marie FERRON ; M^{me} YVONNE VACHER

Un vin d'honneur a clos la cérémonie.



Date à retenir

- **Samedi 11 novembre 2023 :**
Armistice 1918 à 11h au monument de Billé.
- **Samedi 27 janvier 2024 :**
galettes des rois salle polyvalente à 14h30.
- **Samedi 24 février 2024 :**
Assemblée Générale 10 h salle annexe de la salle polyvalente.
- **Samedi 30 mars 2024 :**
choucroute à 12 h salle polyvalente.

La commune de Billé a choisi pour vous MBA Mutuelle !

Votre commune a choisi MBA Mutuelle pour vous proposer des offres en complémentaire santé qui s'adaptent aux besoins et au budget de chacun d'entre vous.

A partir du 1^{er} septembre 2023, vous pourrez bénéficier de ces contrats spécifiques.

Sans limites d'âges, de ressources financières, sans questionnaires de santé, quelle que soit votre situation familiale ou professionnelle, la seule condition pour pouvoir bénéficier de cette mutuelle communale est de résider à Billé. Cette dernière présente plusieurs avantages, les tarifs mutualisés, chaque habitant peut bénéficier d'une complémentaire santé adaptée, à prix avantageux.



Une réunion publique est organisée le jeudi 14 septembre 2023 à 18h00 à la salle polyvalente.

Vous souhaitez d'avantage d'informations sur nos offres santé ?

Marjorie ESNAULT, conseillère MBA Mutuelle

Tél : 02 99 29 66 00 / 06 75 42 39 74

Mail : marjorie.esnault@mbamutuelle.com

En agence : 10/12 boulevard du Maréchal Leclerc - Fougères



Signature de la convention le 24 août 2023

Bon anniversaire Madame MARTIN !

MARIE MARTIN – 109 Ans

Le 2 juin dernier, M^{me} Marie MARTIN fêtait ses 109 ans à la Résidence de la Chesnardière entourée de "sa famille de cœur".

Marie est née le 2 juin 1914 au village des Fosses à Billé. Deux mois après sa naissance, son père partait à la guerre et n'en reviendra pas. C'est donc sa mère (Marie BUFFET) qui élèvera seule les deux enfants, Louis et Marie.

La Famille déménage à la Fonderie, Marie suit sa scolarité à Billé et obtient son certificat d'études à 12 ans.

Elle part ensuite travailler dans une boucherie pendant 2 ans avant de devenir employée de maison à la pharmacie Blouet, rue du Tribunal à Fougères.

Au 1^{er} janvier 1934, cette pharmacie est reprise par M. et M^{me} CHARPENTIER, Marie reste à leur service durant toute leur activité et a continué de s'occuper des petits-enfants et arrière-petits-enfants de cette famille tout au long de sa retraite.

Depuis 2008, elle réside à la maison de retraite de la Chesnardière où elle coule des jours paisibles toujours très entourée par la famille Charpentier qui lui rend visite régulièrement.

Marie nous a donné rendez-vous le 2 juin 2024 pour fêter son 110^{ème} anniversaire.



Coupon sport 35 :

Un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du département d'Ille et Vilaine a pour but d'aider les jeunes âgés de 11 à 15 ans (nés entre 2008 et 2012) bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S) à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi le département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Créée en 1998, l'opération coupon sport a pour objectif de lutter contre l'exclusion sociale et d'augmenter le nombre de licenciés parmi les enfants éloignés de la pratique sportive pour des questions financières. Dès 1998, le Département s'est engagé aux côtés de l'Etat en participant à la moitié du financement des coupons sport. Depuis la rentrée sportive 2019-2020, le Département finance seul le dispositif. Il finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des Sports et affilié à l'Agence Nationale des chèques-vacances (ANCV).

Montant de l'aide :

Pour un coût d'adhésion et de licence compris entre 45 € et 90 €, le jeune a droit à un coupon sport de 20 €.

Si ce coût est supérieur à 91 €, deux coupons sport sont octroyés, soit 40 €.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr ou 02 99 02 34 14



Campagne des avis 2023:

Les agents des Finances publiques se déplacent chez vous.

Pour les usagers dont la situation ne peut être prise en charge lors d'un contrat à distance, la direction régionale des Finances publiques assure des permanences sans rendez-vous des les accueils de proximité ci-dessous, dans le cadre de la campagne d'émission des avis d'impôt.

Secteur de Fougères

France Services de Saint-Aubin-du-Cormier : 8 septembre (après-midi)

France Services de Val-Couesnon : 13 septembre (après-midi)



CLIC Haute Bretagne

Centre Local d'Information et de Coordination

ACCUEIL • ÉCOUTE
INFORMATION • ORIENTATION

- des personnes de 60 ans et plus
- des enfants et adultes en situation de handicap
- de leur entourage ou proches aidants
- des partenaires qui les accompagnent

Le CLIC Haute Bretagne intervient sur les communes de Couesnon Marches de Bretagne, Fougères Agglomération, Liffré Cormier Communauté

Les professionnels du CLIC assurent un service gratuit, confidentiel et personnalisé :

- Accès aux droits et prestations liés au maintien au domicile (aide à domicile, soin, portage de repas, téléalarme, ...)
- Aide à la constitution des dossiers de demandes (APA, carte de stationnement, d'invalidité, RQTH, AAH ...)
- Accompagnement dans le suivi des dossiers
- Information sur les structures d'hébergements

Le CLIC est une antenne MDPH 

Site Maen Roch

ESCC Eugénie Duval
1, rue Albert Camus - Saint Brice en Coglès

Site Fougères

88, rue de la Forêt
Dans les locaux du CCAS

02 99 98 60 23

clic@assohautebretagne.fr

MAJ 07.2023

MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ

Tél. 02 99 97 60 33

e-mail : communedebille@wanadoo.fr

Site internet : communedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h30
Mercredi	8h30 à 12h30 14h00 à 17h30
Jeudi et Vendredi	8h30 à 12h30

La mer commence ici !

Adoptons les bons gestes en faveur de nos rivières et des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel



Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 80 % de la pollution des mers provient des continents. Les déchets et produits polluants sont entraînés par la pluie vers les rivières avant de se déverser dans la mer.

Le Syndicat du bassin versant du Couesnon en partenariat avec les communes de son territoire ont donc décidé de rappeler ce constat aux habitants en lançant la campagne de sensibilisation « La mer commence ici ».

Cette campagne consiste à mettre en place des macarons à proximité des avaloirs d'eau pluviale sur lesquels est inscrit la mention suivante : « La mer commence ici, Ne rien jeter ».

L'objectif est d'inciter les usagers, habitants comme touristes, à ne plus rien jeter par terre - ou directement dans ces grilles d'évacuation - en leur rappelant que les déchets entraînés par l'eau de pluie finiront toujours leur route dans la rivière, puis la Baie du Mont-Saint-Michel avant d'être dispersés dans les mers et océans.

La commune de Billé a décidé de participer à cette campagne de sensibilisation. 5 macarons ont été posés par Pascal DELAMARCHE (agent technique) et Manuel RIBEIRO (conseiller municipal).



Entretien des pieds de mur.

Un temps pluvieux et couvert et les adventices se multiplient.

Pour un bourg plus propre, nous faisons appel à la bonne volonté de chacun pour ce qui concerne l'entretien des pieds de murs.

Chaque habitant de la commune en limite de sa propriété est tenu de maintenir ses pieds de murs en bon état de propreté, de les nettoyer, de les désherber et de les démousser.

La participation de chacun à l'embellissement et au bon entretien de la commune est fortement appréciée pour maintenir notre qualité de vie.

Merci.





ACTUALITÉ

Aide à la location de broyeur

A partir du 1^{er} août, l'aide à la location de broyeur sera de nouveau active pour l'ensemble des usagers du territoire, mais également pour les associations. Tout comme l'année dernière, il suffit de remplir le **formulaire en ligne** sur le site Internet du SMICTOM et un bon de réduction est ensuite envoyé par mail. Cette aide financière permet aux usagers d'effectuer le broyage de leurs végétaux directement chez eux et ainsi de profiter du broyat obtenu pour pailler leurs massifs de fleurs, haies ou arbustes. Toutes les modalités de locations, ainsi que la carte des loueurs partenaires sont sur le site du SMICTOM www.smictom-fougères.fr/espace-thematique/un-particulier/location-de-broyeur/

INFORMATION

Lors du Comité Syndical du 3 mai, les élus ont évoqué le report du démarrage de la redevance incitative. Ainsi la période de test démarrera en janvier 2024 au lieu du second semestre 2023.

Le déploiement de la redevance incitative (RI), initié début janvier

DÉCRYPTAGE

Avec ou sans sac jaune ?

Avec la distribution des nouveaux bacs de collecte, certains usagers se demandent si les emballages doivent toujours être jetés dans un sac jaune avant d'être mis dans le bac.



Pour les usagers habitants en centre bourg et ayant reçu leur nouveau bac jaune, les emballages doivent être jetés **en vrac dans le bac**. Ils ne doivent plus utilisés de sacs jaunes.

Pour les usagers habitants en campagne, dans les lieux-dits où la collecte se fait en point de regroupement, la collecte sélective se fait **toujours avec les sacs jaunes**.

Ainsi pour cette 2^{ème} catégorie d'usagers et uniquement pour eux, même en ayant reçu leur nouveau bac jaune, celui-ci ne peut pas encore être utilisé, car les nouvelles tournées de collectes ne sont pas encore en place. Ces consignes sont applicables jusqu'à la mise en place des nouvelles tournées (début 2024).

Les ordures ménagères quant à elles doivent évidemment toujours être mises dans des sacs qui seront bien fermés avant d'être jetés !

EN BREF

Le geste du mois

En vacances ou en balade, je pense toujours à prendre un sac pour d'éventuels achats. J'évite ainsi d'acheter de nouveaux sacs dont je n'ai pas besoin.

Le chiffre du mois

Depuis le 1^{er} janvier, le territoire du Pays de Fougères est passé en extension de consignes de tri. Concrètement, tous les emballages vont maintenant dans la poubelle jaune.

+20%

Sur les 5 premiers mois de l'année, on a pu constater une augmentation du poids des poubelles jaunes de 20 %. Bien que des erreurs de tri subsistent, cette progression est très encourageante ! Merci pour vos efforts.

La Fête de la récup'

La 3^{ème} édition de la *Fête de la récup'* ! initialement programmée le 10 juin, avait dû être annulée en raison des conditions météo incertaines.

Une nouvelle date a été programmée pour cet événement : Le **samedi 30 septembre**.



2023 s'effectue en plusieurs étapes. Certaines étapes peuvent s'effectuer de manière concomitante, alors que d'autres doivent s'effectuer dans un ordre prédéterminé. La mise en œuvre du projet a été soumise à différents éléments imprévisibles qui ont entraîné un retard global de ce déploiement de la

Redevance Incitative. C'est pourquoi les élus du SMICTOM ont estimé préférable de reporter le démarrage de cette redevance.

Ainsi, la phase de test ou phase à blanc démarrera en janvier 2024 et durera toute l'année et non plus seulement les 6 mois initialement prévus.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougères.fr
www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles

Edition spéciale du Valoriz

Un numéro spécial de la lettre Valoriz sera éditée et distribuée au mois de septembre (semaine 38), elle sera ensuite disponible en ligne. Surveillez vos boîtes aux lettres.



L'AFAP organise

38E FESTIVAL DE MUSIQUE TRADITIONNELLE DE HAUTE-BRETAGNE

PRIX Froger Ferron

8 9 10 SEPTEMBRE

VENDREDI 8 SEPTEMBRE
BAL TRAD : DUO DES CHAMPS - PASCAL ROSSIGNOL ET THIERRY GERARD - LES GOULETTES - GALLESE BAND - LES COPAINS D'ANOST (MORVAN) - LES ROUTINIERS - CÉDRIC LEBLANC - DAVID GUICHARD ET CÉDRIC MALAUNAIS - MANU RONDIN ET CAROLINE BOQUAIN - LES YEUZES DE LA GRANJAGOU - ERIC SIROUET - MARYLÈNE RONDIN ET CHRISTOPHE COLLIN

SAMEDI 9 SEPTEMBRE
MASTERCLASS : XAVIER ET UNA LECOURTOIS - **STAGE DE DANSE :** LES COPAINS D'ANOST (MORVAN) - **BAL DES ENFANTS :** LE PETIT BAL DES QUENIAOS - TOUT L'APRÈS-MIDI - BOURSE AUX INSTRUMENTS - MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET CRÉATEURS LOCAUX - LES PTITS LUTINS - **APERO-CONCERT :** MASTERCLASS ET LES COPAINS D'ANOST (MORVAN) - **FEST-NOZ :** OLMARO DUO - DIRIDOLLOU/LAVIGNE - ERIS - BEAT BOUET TRIO

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE
RANDONNÉE - CHANTÉE - CONCOURS D'ACCORDÉON DIATONIQUE - REPAS CHAMPÊTRE - PHOTO DE GROUPE - FEST-DEIZ : IN ET MAX - TRIO FORJ - DUO GOUEDRANCHE/BADEAU - JURIEN GAMBLIN - TOUT L'APRÈS-MIDI - SCÈNE CONTES ET CHANTS, SCÈNE OUVERTE, JEUX BRETONS, EXPOSANTS, LUTHERIE

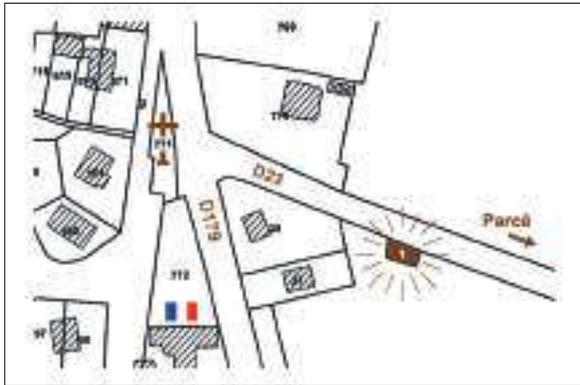
Rejon BERTÉGN **Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT** **AGGLO** **ouest france** **CHRONIQUE** **granjagoul** **france bleu**

Buvette et restauration en accès libre tout le weekend. Plus d'infos : www.afap-fougeres.fr

Petite rubrique historique par **Jo Rahuel**

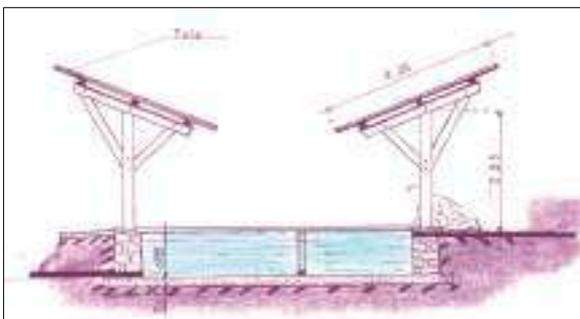
Le lavoir de rue Creuse

Avant l'avènement de l'eau courante, les ménagères qui ne disposaient pas d'une source à domicile et n'habitaient pas à proximité d'une rivière allaient laver le linge au *doueu* le plus proche. Généralement, il s'agissait d'un simple trou d'eau



Le lavoir était situé sur la parcelle n° 1 du plan cadastral.

alimenté par une source dont les rives n'étaient que grossièrement aménagées. Les lavandières s'agenouillaient au bord de la pièce d'eau en se protégeant d'un *carosse* souvent garni de paille ou de foin pour se prémunir de l'humidité. Pour



Le plan du lavoir tel qu'il avait été conçu en 1954. La maçonnerie fut réalisée par Jules Collerats et la charpente par Joseph Cordier.

celles demeurant au bourg de Billé, il y avait autrefois un *doueu* situé au lieu appelé *rue Creuse*. Cette rue devint par ailleurs, en 1827, le point de départ du chemin vicinal conduisant de Billé à Parcé qui, auparavant, passait par la Ronse.

Avant l'adduction publique de l'eau le *doueu* était encore largement utilisé. À partir de 1954, la municipalité décida d'y aménager un lavoir afin de rendre la tâche un peu moins pénible aux utilisatrices. Le projet fut débattu lors des séances du 28 février 1954 et du 31 août 1955. Un plan - ci-dessus - et un descriptif précis furent élaborés au cours de la même année 1955. Le 5 mai 1956, les travaux n'étaient pas encore terminés puisqu'il était fait mention d'une dépense de maçonnerie supplémentaire. Il ne fut donc pas mis en service avant cette année-là.

Le bassin, de dimensions 4,9 sur 4 mètres, de profondeur 0,85 mètre et d'une contenance totale d'environ seize mètres cubes, était divisé en deux parties: une pour le lavage, l'autre pour le rinçage. De chaque côté, une charpente en bois recouverte de tôles abritait de la pluie ou du soleil.

Il n'en reste pas moins que, pour nos bourgades, le chemin au lavoir était long, surtout au retour, quand il fallait remonter la côte avec la brouette chargée du baquet contenant le linge mouillé.

La source

La source qui alimentait le lavoir existe toujours près du calvaire actuel. Elle s'écoule dans un puits qui servait autrefois de réserve en cas d'incendie. Le trop plein s'en allait vers l'ancien *doueu* et fut canalisé jusqu'au lavoir au moment de sa construction. Ce dernier était sensé présenter une réserve supplémentaire. De nos jours, cette source est encore très active puisqu'il a été observé, en plein mois d'août, un débit aussi important que le diamètre d'une bouteille...

Comme dans l'temps!

Nous ne résistons pas à l'envie de faire part à nos lecteurs de cette recette ancienne pour laver le linge. Attention: à ne pas appliquer dans les lave-linge modernes!

Pour laveu l'paquè aux dé cend', y faut ben fair' attention à c'qui yèpas, surtout pas, de cend' de châtegnie, ça fait des taches et dé fleurées. Y faut gueurleu la cend', bé fin et la mèt dans une pochette bé flslée. D'abord bé echaongeu lé blanch au doueu. N'pas ava peu de frotteu, d'alleu é d'veni enteur lé



Carosse et battoir de lavandière d'antan.

mains é d'brosseu au la bross' en chiendent. Après ça fau mèt lé blanch dans la léssiveuse rempli d'iaou freud au la pouchèté d'cend'. Faire bouilli - Combien de temps? Cette recette ne l'indique pas... - Y reust pu qu'à r'tourne au doueu rinçe tou çà bé nè. Y fau bé prend' gard' de n'pa s'ebouillaonte quand on sort lé graon morciaou d'la léssiveuse et n'pas lésse s'apeurche lé p'tits garçailles qui sont toujou à tourneye ou y n'faut pas.

Bonne lessive!



Le lavoir est présenté sur le site internet parmi les pages dédiées au bourg de Billé dans les années 1950. Y figure aussi le plan complet qui ne peut-être détaillé ici.

En outre, vous y retrouverez beaucoup d'autres aspects de l'Histoire de Billé, de ses gens et de son patrimoine.

<http://billelesmouches.eu>



Classes 3

Les classes de BILLÉ auront lieu le

Samedi 16 septembre 2023

à la salle polyvalente de Billé.

11h30 → Dépôt de gerbe au monument
près de l'Église suivie de la photo.

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.

Pour finir la journée, la traditionnelle

« galette saucisse » suivie du « bal des classes ».

Menus

MENU adulte : 40 €

Cocktail de bienvenue

Mousseline de Merlan
et son cœur de saumon

Filet de Canard grillé sauce miel-épices

Salade - Fromages

Tatin tiède, glace vanille
et caramel beurre salé

MENU enfant : 15 €

Classes 3

Pour le bon déroulement de cette journée et afin de faciliter notre organisation, nous vous demandons de bien vouloir établir vos paiements par chèque à l'ordre des «classes 3 Billé» dès votre inscription.

Vous pouvez retourner le coupon réponse directement aux responsables de votre classe même si vous ne participez pas à cette journée ou bien à la Mairie de Billé.

Au plaisir de se retrouver pour la «fête des classes 3».

Inscription Classes



Monsieur, Madame.....

Année de naissance

Réponse souhaitée avant le 20 août 2023.

- PARTICIPERA aux classes 3
- NE PARTICIPERA PAS aux classes 3

Nombre d'adulte : X 40 € = €

Nombre d'enfant : X 15 € = €

Galette saucisse : X 3 € = €

TOTAL :

Pour tout renseignements,
n'hésitez pas à vous adresser :

- ▶ aux responsables des votre classes
Louis HUBERT au 06 68 21 68 67
Marie-Agnès COCHET : 06 48 70 26 42